

Octobre 2021

Communiqué de presse

6^e édition de la campagne nationale de la Santé Auditive au Travail

11 au 15 octobre 2021

Nouvelle enquête Ifop – JNA

« Bruit et santé auditive au travail : freins et idées reçues »

Jeunes éprouvés par le bruit, fatalisme, incivilités sur les espaces de travail... Il y a urgence à écouter la plainte du bruit au travail

La nouvelle enquête réalisée par l'Association JNA à l'occasion de la 6^e édition de la Semaine de la Santé Auditive qu'elle organise, marquera un tournant dans la santé au travail. Il ne sera plus possible de ne pas « écouter » autrement la plainte du bruit dans l'ensemble des secteurs d'activités. L'enquête JNA réalisée avec l'Ifop montre la corrélation entre le bruit, la santé et les risques de tensions sociales dans le monde économique. Une nouvelle fois, l'enquête JNA questionne les idées reçues qui bloquent l'émergence d'espaces de travail sains et résilients. Même si toutes les CSP (catégories socio-professionnelles) sont concernées, une grande discrimination sociale existe, fortement corrélée au niveau de formation. Là où tout le monde croit que la sensibilité au bruit au travail est l'affaire des plus de 50 ans, ce sont les moins de 35 ans qui expriment le plus fortement la gêne et ses impacts.

Le bruit est une affaire de santé, une affaire RH, une affaire éthique, rejoignant les enjeux RSE en assurant un environnement de travail décent pour tous et respectueux des fondements de la loi de santé, « tout mettre en œuvre pour éviter toute souffrance physique et mentale ». A en croire les scores révélés dans cette enquête, du chemin reste à parcourir pour atteindre cet objectif. L'association JNA est engagée pour le développement d'une nouvelle écologie santé auditive performance invitant à une nouvelle approche calée sur les dernières connaissances en neurosciences. Résultats.

Bruit et santé auditive au travail Le nouvel état des lieux

La perception d'une gêne causée par le bruit recule chez les actifs, mais les télétravailleurs restent davantage concernés par cet enjeu que la moyenne.

En septembre 2021, moins d'un actif français sur deux (49%) se dit gêné par le bruit et les nuisances sonores sur son lieu de travail. Ce chiffre, s'il reste conséquent et problématique, passe pour la première fois sous la barre symbolique des 50% depuis 2017 (-4 pts vs 2020 et -10 pts vs 2019). Dans le détail, 16% des actifs disent souffrir du bruit « souvent » et 33% « de temps en temps ».

Certains profils ressortent particulièrement et remettent en cause certaines idées reçues :

- Le secteur de l'industrie (67%), et contrairement aux idées reçues, c'est le secteur du commerce qui occupe la seconde place (58%) devant celui du BTP (53%). A noter que l'administration est à seulement 1 pt de la moyenne.

- Les catégories populaires (53%) et notamment les ouvriers (62%) mais les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en troisième position (49%).
- Les actifs non diplômés constituent la catégorie qui semble la plus gênée par le bruit (61%, +12 pts par rapport à la moyenne) et +6 points par rapport à la population active possédant un niveau d'éducation inférieur au baccalauréat.
- Les Parisiens (56%)
- Les jeunes (52% des moins de 35 ans) qui sont particulièrement concernés tout au long de cette enquête.

Le grand enseignement de l'enquête 2020, qui révélait une expérience accrue du bruit et des nuisances sonores chez les télétravailleurs, se confirme cette année (56% des actifs en télétravail 4 à 5 jours par semaine disent souffrir du bruit au travail, et 59% de ceux en télétravail 2 à 3 jours par semaine, soit +10pts et +13pts vs ceux qui sont continuellement présents sur site).

Le télétravail demeure donc un facteur différenciant dans le vécu des actifs, et ne concerne qu'un tiers d'entre eux (35%), chiffre similaire à celui enregistré en 2020 (34%). Plus précisément, 9% travaillent entre 5 et 4 jours par semaine en home office, 15% entre 3 et 2 jours et 11% un jour ou moins, des résultats stables par rapport à l'année dernière.

La pratique du télétravail s'est donc pérennisée, et concerne davantage les cadres (66%), l'agglomération parisienne (46%) et les entreprises de plus de 1000 salariés (40%).

A proportion quasi-identique à 2020, 6 télétravailleurs sur 10 (60%, -2pts) utilisent un casque ou des écouteurs dans ce contexte.

Or, les récentes enquêtes JNA réalisées avec l'Ifop ont montré que l'utilisation d'un casque ne s'accompagne pas toujours d'une écoute à un volume modéré. Par ailleurs, 68% des personnes déclarant sentir une gêne auditive au travail utilisent ces outils (+8pts vs moyenne), et même 78% de ceux qui sont gênés « souvent » (+18pts).

Ainsi on observe un lien entre gêne auditive liée au bruit et utilisation d'un casque ou d'écouteurs mais cette solution n'est peut-être pas la meilleure pour la santé auditive des travailleurs.

Les télétravailleurs sont cependant moins victimes de difficultés auditives qu'en septembre 2020, du fait d'une certaine habitude du télétravail.

La grande majorité des télétravailleurs déclare toujours rencontrer des difficultés auditives lorsqu'ils sont en télétravail, mais cette proportion tend à diminuer par rapport à 2020 :

- 70% ont été confrontés à cette situation lors d'échanges au téléphone (dont 31% « souvent », -8pts)
- 70% lors d'échanges individuels en visioconférence (dont 29% « souvent », -8pts)
- 70% lors d'échanges collectifs en visioconférence (dont 35% « souvent », -5pts)
- 62% lors d'échanges avec leurs proches (dont 29% « souvent », -8pts)

Ce recul dans l'expérience de différents troubles auditifs peut s'expliquer par de nouvelles habitudes acquises dans le cadre d'un télétravail de plus en plus normalisé (et recommandé par le gouvernement) durant l'année passée.

Face aux différents confinements, les actifs concernés se sont organisés pour aménager au mieux les périodes de télétravail et atténuer le plus possible les interférences, notamment numériques. **Au global, une minorité d'entre eux (45%) affirme avoir été confrontée souvent à au moins une des difficultés évoquées.** C'est cependant le cas pour la majorité des moins de 35 ans (55%), des catégories populaires (60%), des foyers avec au moins un enfant (53%) et des entreprises de moins de 250 salariés (58%).

Pour 30% des télétravailleurs, leur sensibilité au bruit a augmenté après les confinements

Interrogés sur l'évolution de leur sensibilité au bruit depuis le retour en présentiel, une majorité relative de télétravailleurs (45%) déclare qu'elle n'a pas changé, 13% n'étant pas concernés par la situation. Parmi les télétravailleurs ayant observé un changement, 30% considèrent que leur sensibilité au bruit a augmenté, soit presque trois fois plus que ceux pour qui elle a diminué. Ce phénomène touche davantage les femmes, les cadres et les personnes travaillant dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Le site de travail demeure par ailleurs le lieu où les nuisances sonores sont les plus prégnantes : 47% des actifs qui expérimentent le télétravail estiment que le bruit les gêne davantage en présentiel contre 17% en télétravail.

Le retour sur site des télétravailleurs s'accompagne donc d'une acuité plus forte quant aux bruits « parasites » propres au travail sur site : la présence des collègues, les conversations informelles, le matériel informatique (photocopieuse, machine à café...).

Ce constat est partagé par toutes les catégories de population, mais il est plus fort chez les salariés, les femmes et les actifs travaillant dans les plus grandes entreprises. Les indépendants sans salariés, quant à eux, ainsi que les moins de 35 ans, les catégories populaires et foyers avec enfant vivent plus difficilement que la moyenne le bruit en télétravail. Cela peut s'expliquer par une promiscuité plus difficile à supporter dans les foyers nombreux, ou par un réflexe moindre de protection auditive chez ces populations lorsqu'elles sont en télétravail.

Bruit et santé auditive au travail Les impacts santé

Les actifs sont de plus en plus conscients des conséquences négatives du bruit sur les différents aspects de leur santé et ces déclarations sur les gênes et troubles de l'audition préoccupent...

Le sentiment que ce fond sonore peut avoir des répercussions très concrètes sur la santé augmente depuis 2019, signe d'une prise de conscience des conséquences associées aux nuisances sonores en progression.

La fatigue, la lassitude et l'irritabilité demeurent les premières conséquences négatives citées (60%, +6 points par rapport à 2019). Viennent ensuite le stress (55%, +9 pts), les troubles du sommeil (43%, +11 pts) et une gêne auditive (diminution momentanée de compréhension de la parole) (43%, +9 pts). Les symptômes et troubles de l'audition progressent dans l'expression des répercussions : **+14 pts** pour les surdités (33%) et **+13 pts** pour les sifflements ou bourdonnements (38%), soulignant là aussi la place centrale que prend l'audition dans le quotidien des actifs, et les impacts directs et indirects des nuisances sonores sur leur état de santé.

Toujours en progression et appelant à vigilance : 36% estiment que le bruit au travail est responsable de souffrance psychologique (**+11 pts**), et 32% d'hypertension artérielle (**+13 pts**). A une période où la souffrance psychologique a été accentuée par la COVID et ses restrictions sociales, il est important de noter la progression de ce facteur de santé au travail en lien avec la gêne du bruit et des nuisances sonores. Un indicateur d'analyse à considérer donc.

Là encore, les idées reçues sont bousculées.

1) Les 25-34 ans sont ceux qui expriment le plus de difficultés auditives : +4pts/moyenne pour les gênes auditives momentanées ; **+4 pts/moyenne** pour les sifflements et bourdonnements, et à un niveau identique à la moyenne pour les surdités. Ce ne sont donc pas les actifs les plus âgés qui semblent touchés.

Autre fait marquant, ce sont les actifs appartenant à la catégorie populaire et les moins diplômés qui sont affectés le plus fortement par l'ensemble des répercussions santé.

2) Les actifs travaillant dans les administrations ou le commerce et les services sont aussi fortement concernés avec des scores souvent supérieurs aux secteurs traditionnellement incriminés par la gêne auditive.

Ces conséquences ne touchent pas tous les actifs avec la même intensité : 37% des répondants déclarent souffrir d'au moins cinq répercussions précitées, particulièrement les actifs travaillant dans le secteur de l'industrie (43%). A l'inverse, les plus de 35 ans sont davantage à se dire épargnés par les impacts négatifs du bruit sur leur lieu de travail (32%) que les moins de 35 ans (25%). De même, les catégories supérieures sont plus nombreuses à ne pas rencontrer des problèmes de ce type.

La progression de tous ces indicateurs démontre une sensibilisation plus forte des actifs aux enjeux de l'audition depuis 2019, la crise sanitaire ayant accéléré ce phénomène.

Bruit et santé auditive au travail Les impacts sur la vie sociale et le climat social dans les entreprises

De la même manière, et sur des enjeux plus spécifiques au travail, la proportion d'interviewés qui estime que le bruit peut avoir diverses conséquences néfastes sur leur vie professionnelle reste minoritaire mais progresse fortement. 44% le jugent ainsi sources d'incompréhensions avec les personnes qui les encadrent (**+8 pts**), 43% d'agressivité dans les échanges (**+11 pts**), 41% de tensions ou conflits au sein de leur équipe de travail (+10 pts) et 38% de comportement de repli sur soi (+10 pts), environ un actif sur cinq s'estimant non concerné par ces différentes situations.

Là encore, les 25-34 ans expriment plus fortement l'incidence sur ces indicateurs surtout sur les tensions et conflits (**+ 6 pts/moyenne**) ; l'agressivité dans les échanges (**+6 pts/moyenne**) et les incompréhensions avec l'encadrement (**+2 pts/moyenne**).

Une fois de plus, ce ne sont pas les seuls secteurs traditionnels Industrie, BTP qui sont concernés. Les actifs travaillant dans les secteurs du commerce et des administrations enregistrent des scores supérieurs à la moyenne.

Les actifs référencés dans les métiers de la catégorie populaire sont encore les plus concernés et plus particulièrement les populations ayant un niveau d'éducation inférieur au baccalauréat ou sans diplôme.

Ces scores sont encore plus élevés, et même majoritaires, auprès des personnes directement concernées, qui indiquent souffrir des bruits et nuisances sonores, preuve de lourdes conséquences sur le plan social comme professionnel.

Les impacts du bruit sur le climat social des entreprises ne sont pas à ignorer. En effet, 39% des actifs déclarant être gênés par le bruit sur leur lieu de travail auraient effectué ou envisagent d'effectuer des démarches pour « être affecté dans un autre espace de travail ». La tranche d'âge des 25-34 ans est la plus représentée : + 9 pts/l'ensemble. De même, 41% des moins de 35 ans, et plus particulièrement 43% des 25-34 ans ont sollicité un arrêt de travail soit +10 pts et +12 pts par rapport à l'ensemble. Ouvriers et actifs à niveau de diplômes inférieurs au bac font partie des scores les plus élevés dans la demande de changer d'espace de travail ou encore la sollicitation d'un arrêt de travail.

Bruit et santé auditive au travail **Les comportements face aux impacts**

Face à des risques de plus en plus reconnus, les actifs déclarant être gênés par le bruit agissent ou envisagent de le faire afin de protéger leur audition.

Au total, près d'un actif concerné par le bruit sur deux (46%) s'est engagé dans au moins une démarche concrète pour protéger son audition. C'est particulièrement le cas des hommes (52%), des ouvriers (59%), des acteurs de l'industrie (69%) et du BTP (59%), des entreprises de moins de 250 salariés (51%) et des télétravailleurs (55%), notamment quotidiens ou quasi quotidiens (78%). Les catégories de populations qui souffrent le plus du bruit sont donc également les plus enclines à prendre en main ce problème.

Dans le détail des actions mises en œuvre : 23% des télétravailleurs ont demandé un équipement d'écoute approprié lorsqu'ils sont en télétravail, 21% des actifs ont déjà réalisé un test auditif, 24% ont réclamé un équipement de protection individuelle contre le bruit en présentiel, et 20% ont consulté un médecin. Les autres actions, plus « radicales », sont un peu moins mentionnées.

Par ailleurs, lorsqu'on prend en considération les actifs concernés qui agissent mais également ceux qui en ont l'intention, les scores sont naturellement plus élevés et s'échelonnent entre 31% et 57%, témoignant d'un véritable élan et d'une réflexion autour de sa santé auditive. Reste à confirmer si ces intentions se transformeront en actes à l'avenir.

Bonne nouvelle : les moins de 35 ans sont très actifs dans la demande de matériel d'écoute dédié au travail et à la Protection individuelle contre le bruit. Il en est de même des actifs de la catégorie populaire ou à niveau de diplôme inférieur au baccalauréat.

Bruit et santé auditive au travail **Des idées reçues bien ancrées et qui verrouillent les possibilités de changement.**

Le sentiment que le bruit fait partie de l'environnement de travail et du dynamisme collectif est identifié comme l'un des principaux freins à la réduction du bruit au travail, cité en premier par 18% des actifs français (35% au total).

Dans les mêmes proportions, 17% voient comme obstacle premier un certain fatalisme, l'idée qu'on ne peut pas y faire grand-chose (32% au total), 15% le manque d'informations sur les impacts du bruit sur la santé (29% au total), **et 17% le manque de civilité et de solidarité chez certains collègues (28% au total), associant ainsi les nuisances sonores à la responsabilité individuelle, et par là-même à des maux pouvant être contenus ou atténués.**

Au regard de ces résultats, l'association JNA appelle les partenaires sociaux et l'ensemble des décideurs politiques à reconsidérer la place du bruit dans la loi de santé au travail non pas uniquement dans les secteurs dits bruyants mais dans toute l'économie. Une décision politique, qu'elle soit au niveau macro ou microéconomique doit venir contrecarrer les idées reçues, réduire le fossé entre les CSP. L'éducation à la santé ne pourra à elle-seule créer la bascule du changement rapide. Il y a urgence sociale. Le droit à un travail décent est un droit constitutionnel.

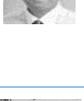
L'association JNA

L'association JNA est une association à but non lucratif, neutre et indépendante, gérée par des experts scientifiques et médicaux et des acteurs de la prévention. Depuis 25 ans, elle fédère l'ensemble des acteurs de la prévention et de la santé, agissant sur tous les territoires de l'hexagone, pour que la santé auditive devienne une clé de santé pour être en forme au quotidien. L'association JNA organise chaque année la Journée Nationale de l'Audition (mars), Prévention Fête de la Musique et Festivals de l'été (juin à août) ; Semaine de la Santé Auditive au Travail (octobre).

Outre ces campagnes nationales, l'association JNA développe des programmes de santé auditive, invitant à intégrer l'audition parmi les déterminants « santé », facteurs clés de l'équilibre de santé et de vie sociale à tous les âges.

Association de référence dans le domaine de l'audition, la JNA regroupe 23 années d'enquêtes réalisées avec des instituts de sondage permettant d'établir un baromètre de l'audition ainsi que des données brutes des milliers de dépistages de l'audition réalisés auprès des différents publics. www.journee-audition.org

Le groupe d'experts de l'audition, membres du Comité scientifique de l'association JNA

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | Docteur Cédric AUBERT Médecin du travail chez Becton Dickinson France |  | Docteur Sandrine MARLIN Coordnatrice CRMR Centre surdités génétiques à l'Hôpital Necker-Enfants Malades (75) |
|  | Docteur Didier BOUCCARA Secrétaire général adjoint de l'association JNA Médecin ORL - Praticien Hospitalier (75) |  | Philippe METZGER Secrétaire général Audioprothésiste diplômé d'Etat (75) |
|  | Docteur Shelly CHADHA Responsable programme de prévention de la surdité et des risques auditifs – Organisation Mondiale de la Santé. Genève. |  | Roselyne NICOLAS Vice-présidente de l'association JNA Vice-Présidente de l'association France Acouphènes (75) |
|  | Jean-Charles CECCATO Vice-Président de l'Association JNA Maître de conférences Université de Montpellier (34), UFR Pharmacie |  | Rémy OUDGHIRI Sociologue, Directeur Général de Sociovision (Groupe Ifop) (75) |
|  | Professeur André CHAYS Professeur ORL (CHU de Reims - 51) – Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine |  | Professeur Jean-Luc PUEL Président de l'association JNA Directeur de Recherche Inserm - Institut des neurosciences - Montpellier (34) |
|  | Nicolas DAUMAN Psychologue clinicien. Docteur en Psychologie. Maître de conférences Université de Poitiers (85) |  | Professeur Rémy PUJOL Pr Emérite Université de Montpellier (INSERM U 583/INM) Montpellier (34) |
|  | Professeur Françoise DENOYELLE Chef de Service d'ORL pédiatrique et Chirurgie Cervico-faciale. Directrice du Département Médico- Universitaire Chirurgie Tête-Cou-Locomoteur de l'enfant Hôpital Necker-Enfants Malades (75) |  | Eric RAUBER Audioprothésiste diplômé d'Etat (69) |
|  | Laurent DROIN Directeur CIDB – Ingénieur en acoustique (75) |  | Professeur Hung THAI VAN Vice-Président de l'association JNA Chef de service ORL - Hôpital Edouard Herriot - Hôpital Femme Mère Enfant (69) |
|  | Docteur Pascal FOILLET Vice-Président de l'association JNA Médecin ORL – Praticien hospitalier (92) |  | Professeur Eric TRUY ORL Professeur des Universités Hôpital Edouard Herriot (69) |
|  | Martial FRANCONI Orthophoniste - Pr - Directeur du Centre Expérimental Orthophonique et Pédagogique - Président d'ACFOS |  | Professeur Frédéric VENAIL Vice-Président de l'association JNA Service autologie et otoneurologie CHU Gui de Chauliac, Montpellier et INSERM Montpellier (34) |
|  | Denis LANCELIN Ingénieur d'études CNRS - Laboratoire des Systèmes Perceptifs - École Normale Supérieure |  | Docteur Paul ZYLBERBERG Vice-Président de l'association JNA Médecin du travail (75) et responsable d'associations de patients malentendants |